

Programme détaillé

Bilan de compétences « Oser la suite » - Faire le point, choisir et agir.

Format	Accompagnement individuel 100 % à distance, en visioconférence.
Durée	16 h d'entretiens individuels synchrones + environ 8 h de travail personnel guidé, sur environ 10 semaines.
Tarif	1 750 € pour la prestation d'accompagnement.
Accès	Entretien découverte de 30 min offert. Délai d'accès indicatif : 14 jours ouvrés, sous réserve du financement et des disponibilités.
Contact	Sylvie DUCLOS - bonjour@sylvieduclos.fr - 06 19 96 04 84

Finalité et objectifs

Le bilan de compétences permet au bénéficiaire d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

À l'issue du parcours, le bénéficiaire vise à mieux connaître ses ressources, clarifier ses besoins et motivations, identifier ses compétences transférables, explorer des pistes réalistes, dépasser les freins qui entravent sa décision professionnelle et formaliser un projet assorti d'un plan d'action.

Public et prérequis

Salariés, cadres, indépendants, entrepreneurs, dirigeants et demandeurs d'emploi souhaitant faire le point, évoluer, se reconvertir, sécuriser un projet ou retrouver du sens dans leur activité.

Aucun prérequis de diplôme. Une connexion internet, un équipement permettant la visioconférence et une adresse électronique sont nécessaires. La démarche suppose le consentement et l'implication active du bénéficiaire.

Déroulement en trois phases

1. Phase préliminaire

- Analyser la demande, la situation et le besoin du bénéficiaire.
- Déterminer le format adapté et définir conjointement les modalités du bilan.
- Fixer des objectifs individualisés et présenter le cadre de confidentialité.

2. Phase d'investigation

- Analyser le parcours, les expériences, réussites et environnements professionnels.
- Identifier compétences, compétences transférables, forces, talents et ressources.
- Explorer valeurs, besoins, motivations, centres d'intérêt et fonctionnement personnel.

- Repérer les freins utiles à travailler dans le cadre du projet professionnel : peurs, doutes, croyances et contraintes.
- Explorer et confronter des pistes : recherches, RIASEC, questionnaires adaptés, enquêtes métiers, marché de l'emploi, formations ou entrepreneuriat selon le besoin.
- Construire un projet et en vérifier la pertinence, ou élaborer une ou plusieurs alternatives.

3. Phase de conclusions

- S'approprier les résultats de l'investigation.
- Recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du projet.
- Formaliser les principales étapes, les besoins éventuels en formation et un plan d'action.
- Remise d'un document de synthèse individuel et confidentiel.
- Possibilité d'un entretien de suivi à six mois.

Méthodes mobilisées

Entretiens individuels semi-directifs, questionnaires d'autoévaluation, exercices d'introspection, analyse du parcours et des compétences, ligne de vie, exploration des valeurs et motivations, RIASEC, outils d'aide à la décision, recherches documentaires, enquêtes métiers et plan d'action. Les outils sont sélectionnés selon les besoins et servent de support à l'accompagnement.

Suivi et évaluation

- Objectifs individualisés formalisés au démarrage.
- Points d'étape réguliers et traçabilité des rendez-vous synchrones.
- Travaux personnels guidés entre les séances.
- Évaluation finale au regard des objectifs initiaux et questionnaire de satisfaction.
- Suivi à six mois proposé au bénéficiaire.

Confidentialité

Le bénéficiaire est destinataire des résultats détaillés et du document de synthèse. Ils ne sont communiqués à un tiers qu'avec son accord. Les informations demandées doivent présenter un lien direct et nécessaire avec l'objet du bilan.

Financement CPF

Lorsque le bilan est mobilisé via le CPF, les règles de la plateforme Mon Compte Formation s'appliquent. Depuis 2026, le montant maximal de droits CPF mobilisable pour un bilan de compétences est de 1 600 €. Seules les heures d'accompagnement réalisées par le prestataire sont finançables par le CPF ; le travail personnel autonome n'est pas facturé comme temps d'accompagnement. La situation de financement et l'éventuel reste à charge sont déterminés lors du parcours d'achat.

Accessibilité

Les besoins d'adaptation sont étudiés avant l'entrée en prestation. Référente handicap : Sylvie DUCLOS - bonjour@sylvieduclos.fr - 06 19 96 04 84.

Références : Code du travail, art. L6313-4 et R6313-4 ; règles CPF en vigueur au 09/09/2026.

L'ÉLÉPHANT ZÈBRE - Sylvie DUCLOS EI
98 chemin de Robion à Orgon - 84460 Cheval-Blanc | 06 19 96 04 84 | bonjour@sylvieduclos.fr
SIRET 534 982 608 00026 | Déclaration d'activité n° 93840446384